

# le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Juillet 2012 - 1,50 €

N° 352

## SOMMAIRE

**2**  
Compte rendu  
de la commission exécutive  
du 21 mai 2012

**3**  
Edito

**4/5**  
Roto 93

**6**  
NAO 2012

**7**  
Routage

**8/9**  
Presstalis

**10**  
Questions  
à Laurent Joseph

**11**  
Protection sociale

**12**  
Le syndicat du Livre CGT

**13**  
Brèves. IHS

**14**  
Retraite  
de Gilbert Bonhomme

**15**  
Elections dans les TPE

**16**  
Permanence juridique





# Compte rendu de la commission exécutive du 21 mai 2012

Tout d'abord, la CE rend hommage à un militant récemment disparu, notre camarade Patrick LEPEU qui, même s'il avait quitté la profession il y a quelques années, était resté dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu comme un militant généreux, dévoué et sincère.

## SUR LA SITUATION GÉNÉRALE

### Élection présidentielle

L'élément majeur de la situation générale, en premier lieu, est évidemment l'élection présidentielle qui a été marquée par le rejet de Nicolas Sarkozy et de sa politique de destruction des conquêtes sociales. Ce dernier fut bien le président des riches et n'a eu de cesse d'œuvrer contre le monde du travail.

La campagne électorale a porté, plus qu'en 2002 et 2007, sur les thèmes du partage des richesses, de l'industrialisation et même de la classe ouvrière, que certains ont redécouverte.

Mais ce sont bien les luttes qui ont été menées et qui ont imposé au débat présidentiel les questions relatives à la retraite à 60 ans, l'emploi, le combat contre la casse des outils de production, notamment dans l'automobile, la sidérurgie (et dans bien d'autres secteurs).

Parmi les candidatures qui reprennent les objectifs de la CGT, la campagne du Front de Gauche a été l'élément marquant de cette élection avec l'organisation de grands rassemblements combatifs et populaires. Nous avons été nombreux à participer à celui de la Bastille et à constater un élan nouveau pour la politique dans les équipes et un enthousiasme réel.

La question de la représentation politique du monde du travail a été posée dans cette campagne.

Notre inquiétude est grande face au score du Front national, à l'opposé de nos valeurs. Même s'il est relativement faible en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et à Paris bien-sûr, le score de ce parti est important dans le reste de la région et dans les pays.

Rien ne peut justifier le vote pour un tel parti évidemment raciste qui avance masqué : le FN est bien un parti réactionnaire qui n'aspire qu'à devenir le serviteur zélé du patronat. Comme à chaque fois dans l'histoire, l'extrême droite se veut – et peut – être une alternative à la droite plus classique lorsque cette dernière se trouve discréditée. Pour l'instant, l'extrême droite se présente comme un parti attaché au monde du travail. Mais rien n'est plus faux. La CGT a parfaitement raison d'être intraitable sur cette question. Aucun militant du FN n'a sa place dans nos rangs !

La bataille contre le FN est loin d'être terminée. Forts de leurs 18 %, de la situation politique et surtout de la crise qui peut leur fournir un terrain propice, les responsables du FN vont se montrer à l'offensive, surtout à l'égard des militants CGT.

Le nouveau président a été élu avant tout par rejet du sortant, rejet global portant sur sa politique, son image, ses méthodes.

François Hollande a pris peu d'engagements et rien qui pourrait gêner réellement le patronat. Il vient de constituer son gouvernement sous la direction de Jean-Marc Ayrault, avec pour nos branches, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, Michel Sapin, ministre

du Travail, et Arnaud Montebourg, ministre du « Redressement industriel ».

Mais l'installation faite, les questions posées demeurent et la principale reste la crise du système capitaliste, crise systémique disons-nous. Et à travers cette dernière, les questions de la dette et du déficit publics, de l'emploi et de la production des marchandises et des richesses, celles environnementales également – même si la candidate des Verts a obtenu un score modeste – restent sans réponse à l'heure actuelle.

Sans faire de procès d'intention, nous pouvons penser que les vraies solutions ne viendront pas naturellement de ce gouvernement ; même si celui-ci n'a heureusement pas en tête les projets que formaient Nicolas Sarkozy et son équipe contre le monde du travail. Et c'est pour cela que nous avons appelé à les battre et que nous sommes satisfaits de leur défaite.

Mais quelle attitude adopter face aux marchés financiers ? Accepter leurs conditions, leurs injonctions ou bien les combattre ?

Si on se soumet aux diktats du monde de la finance et des groupes du CAC 40, les marges de manœuvre sont inexistantes et l'austérité, la rigueur – ce sont les mots des technocrates – ou plutôt les maux de la réalité seront au rendez-vous. La misère, le chômage en seront encore et toujours les conséquences. Alors, sans condamner par avance, ne nous nourrissons pas ici, ni dans nos équipes, d'illusions sur François Hollande et sa politique.

Le recul des idées libérales, qui présentent toujours le capitalisme comme un horizon indépassable et le travail comme un coût à réduire en permanence, ne se réalisera qu'avec une progression du mouvement populaire., un mouvement populaire qui devra réinvestir dans un proche avenir le terrain politique. Et de ce point de vue, la campagne du Front de Gauche est intéressante à condition de lui donner une tout autre dimension, tant sur le contenu des propositions à soumettre que sur celles et ceux qui doivent en être porteurs.

Le mouvement syndical et évidemment la CGT ne peuvent déléguer à personne la satisfaction des revendications immédiates, ni les droits nouveaux à mettre en place rapidement.

Le gouvernement semble pour le moins très timide sur la retraite, les grands dossiers industriels, les salaires et le relèvement des minima sociaux ; la CGT risque donc de se trouver assez vite en opposition avec lui.

Nous devons tenir notre rôle avec la même détermination que sous le gouvernement précédent et appeler les travailleurs à l'action.

Notre syndicat a été en tête de toutes les mobilisations contre le quinquennat de Sarkozy qui ne s'y est d'ailleurs pas trompé notamment dans les dernières semaines de sa campagne. Pour la défense de l'emploi, l'augmentation des salaires, le retour de la retraite à 60 ans, nous avons pris toute notre part.

Dans la profession également, nous avons lutté contre le plan d'élimination des ouvriers du Livre, « Imprime », conséquence des États généraux, contre la loi de juillet 2011 qui fragilisait encore la distribution égalitaire et pérorée de la presse.

Au SGLCE, nous nous battons pour l'emploi dans les sièges éditoriaux, les imprimeries, les entreprises de routage, les ateliers de distribution, pour les personnels titulaires et les sous-traitants.

Avec ce nouveau gouvernement, nous continuerons à revendiquer, à proposer en espérant comme à chaque fois être entendus.

Ce matin (21 mai), nous avons adressé un courrier à Madame la ministre de la Culture et de la Communication pour demander à être reçus sur le dossier Presstalis. Nous ne prétendons pas avoir réponse à tout, mais nous ne manquerons pas, lorsque nous estimerons en avoir la compétence, de solliciter les nouvelles autorités.

Sur ce sujet, un texte qui formalisera notre point de vue

et nos analyses est en préparation. Si la CE en est d'accord, nous le publierons dans les prochains jours.

Toujours s'agissant de Presstalis, la CE doit savoir que nous avons procédé, évidemment avec l'accord des camarades de l'entreprise, au remplacement de Laurent Jourdas de son poste de délégué syndical central. Je tiens à saluer le travail de ce dernier durant ces nombreuses années au sein des NMPP et de Presstalis aujourd'hui. Nous aurons l'occasion de lui rendre l'hommage qu'il mérite. Laurent Jourdas a été remplacé par un autre Laurent, Joseph celui-là, à qui nous souhaitons bon courage et à qui nous apporterons tout notre soutien dans ses lourdes responsabilités.

Dernièrement, nous avons signé l'accord salarial en presse quotidienne après consultation des délégués des entreprises concernées. Il y a eu une majorité pour ratifier le projet qui, s'il reste limité dans les hausses de salaires retenues, a le grand avantage de ne pas séparer les catégories ouvriers – employés – cadres et journalistes et de s'appliquer à l'ensemble des entreprises où rayonne la convention collective de la presse parisienne. Ces deux points, il faut le répéter, étaient loin d'être acquis lors de l'ouverture des négociations.

Notons également notre démarche commune avec le SNJ-CGT et le BP-UFICT (cadres). Même si cette démarche ne veut pas dire fusion – chaque syndicat garde sa totale autonomie – et que les conclusions ne sont pas forcément identiques, notamment avec le bureau parisien de l'UFICT, c'était un premier pas sur ce sujet positif. Il y en aura d'autres, menés dans le respect mutuel et la clarté.

À propos du SNJ-CGT, nous nous félicitons de le voir, à l'occasion de l'élection des membres de la « Commission de la carte », confirmer sa place de deuxième organisation syndicale chez les journalistes.

## SUR LE SYNDICAT

La CE enregistre l'état des effectifs, constatant une baisse de 7 % de ses adhérents dont le chiffre total atteint de justesse les 2000.

Elle se félicite de la programmation de stages syndicaux et d'une permanence juridique.

La discussion porte sur l'appréciation de la situation politique et le déroulement des élections. Les camarades approuvent l'attitude du SGLCE qui, tout en participant au débat et à ces enjeux, est resté dans son rôle.

Des intervenants font état de leurs doutes de voir le nouveau président mettre en œuvre une politique répondant aux attentes populaires. D'autres évoquent les limites et les insuffisances démocratiques du système politique tel qu'il se réalise dans la V<sup>e</sup> République et développent la nécessité d'une représentation directe des salariés et du mouvement social. Tous confirment le rôle essentiel du syndicalisme CGT dans la période qui s'ouvre et appellent à renforcer le SGLCE.

La discussion porte ensuite sur l'application de l'accord salarial en PQN. Les camarades de Presstalis expriment leur accord avec le texte et leur détermination de le voir appliqué dans leur entreprise.

## QUESTIONS DIVERSES

La CE écoute l'intervention de Martial LE BIHAN sur les améliorations et les travaux apportés au bâtiment, à notre Maison du Livre. Elle se félicite du choix du prestataire retenu pour le chauffage et du retour au service public avec le recours à la CPCU.

La CE donne son accord pour faire don à l'Institut d'Histoire sociale CGT des films entreposés à la bibliothèque du syndicat.

La prochaine CE se réunira lundi 25 juin. Le rapport introductif sera présenté par Laurent Joseph ; Roger Dédame sera invité à l'occasion de la sortie de son livre sur l'histoire du SGLCE.

L'IHS du Livre parisien organisera une conférence avec Roger sur l'histoire de notre syndicat le jeudi 21 juin à Blanqui.

Fin de la séance vers 17 h 30

Président de séance : LE BIHAN Martial.

Rapporteur : NORGUEZ Marc.

Présents : BOSSELUT Daniel (SURL), CAROUX Christian, DE SOUSA Jean-Paul, DOARÉ Michel, DOARÉ Patrice, DURIN Jacques, HAMACHE Arezki, LALLET Joël, LE BIHAN Martial, LEBON Jean (SURL), LESAGE Jean-Yves, MIQUELESTORENA Michel, NORGUEZ Marc, PINCELOUP Patrick, RAUT Éric, ROBERT Jean-François, THOMAS FLORES Guillaume.



# Le changement maintenant : "Chiche" !

**L**e SGLCE se félicite du résultat des élections présidentielles et législatives qui ont mis fin au quinquennat de Sarkozy. Après des années d'une politique régressive dans le domaine de l'emploi, du pouvoir d'achat, des services publics et des libertés syndicales, les Français ont décidé par leur vote de tourner définitivement la page du pouvoir sarkozyste. La CGT, en appelant clairement à faire battre le pouvoir en place, a tenu tout son rôle auprès des forces de progrès pour contribuer à ce résultat.

Les attentes des salariés sont grandes. Des mesures immédiates sont attendues, elles doivent être prises sans tarder. Parallèlement, des changements structurels s'imposent notamment en matière de reconnaissance et de valorisation du travail, de réforme fiscale plus juste, de véritable contrôle des aides publiques.

Mais le parti de l'ancien président sauve un nombre substantiel de sièges. Il ne fait aucun doute que la droite sarkozyste, alliée au MEDEF et à ses comparses, tentera par tous les moyens de faire obstacle au véritable changement dans notre pays.

En effet, le patronat entend nous enfermer dans un cadre économique incompatible avec le progrès social et le développement humain durable. Il maintient la pression pour obtenir une baisse du coût du travail et continue à supprimer des postes et à licencier.

Au contraire, la CGT propose de lier l'économie et le social pour ainsi développer une répartition des richesses plus juste afin de satisfaire les besoins sociaux de chacun.

Dans toute l'Europe, les politiques de soumission à la finance ont conduit les pays et les peuples dans l'impasse. Il est donc nécessaire de rejeter et de combattre l'austérité généralisée que voudraient nous faire subir les « puissants ».

La CGT entend bien participer à la réflexion, à l'action, dans un esprit constructif et combatif pour que les revendications et les aspirations des salariés soient dorénavant prises en compte, tant par le gouvernement que par les entreprises.

Il en va de même pour notre syndicat car dans notre profession, la situation est hélas à l'image de ce qui se passe dans notre pays. Suppressions massives d'emplois prévues (Paris Normandie, Nice Matin, Pôle Champagne Ardenne, La Provence...), restructuration de toute la chaîne de distribution, fermetures d'entreprises (Rotos 93, Roto Francilienne, France Soir, La Tribune...).

Le SGLCE qui, avec l'appui de l'ensemble de ses syndiqués, se bat pour la pérennité des emplois depuis de nombreuses années, reste et restera mobilisé pour combattre tous ces plans sociaux qui nous menacent.

D'ores et déjà, il a été reçu par le ministère de la Culture pour exposer ses propositions concernant le dossier Presstalis. Il n'acceptera pas le démantèlement du système coopératif de distribution dont Presstalis constitue la pierre angulaire. Il en va de l'existence de nombreux titres et de l'avenir de milliers de salariés.

Concernant l'imprimerie du Monde, nous tenons à alerter les directions : si elles persistaient dans la provocation, elles auraient en face d'elles un syndicat uni et déterminé pour contrer leur projet de laisser des camarades sans solution. Nous rappelons, comme nous l'avons toujours affirmé, qu'aucun salarié ne rentrera contraint dans le plan Imprime et qu'une solution devra être trouvée pour l'ensemble des salariés.

Aujourd'hui, malheureusement, le patronat de la presse joue sur les divisions de la CGT du Livre en Île-de-France pour souvent faire passer ses projets néfastes à notre profession. Et si, dès aujourd'hui, l'ensemble des forces CGT parisiennes se rencontrait, discutait, s'unissait en une grande force de rassemblement dans l'intérêt des salariés de nos professions, ne serait-ce pas déjà immédiatement un grand changement porteur d'espoir pour tous nos camarades et une possibilité de renforcement de la CGT dans nos secteurs, permettant une efficacité accrue dans nos luttes et nos revendications ?

**ALORS, MÊME DANS NOTRE PROFESSION,  
« LE CHANGEMENT MAINTENANT » DÉPEND DE NOUS**



Pascal Akoun





# Roto 93 : ils sont toujours dans la course !

**Les rotatives tournaient à plein régime quand les éditeurs confiaient encore leurs titres à cette imprimerie. L'arrêt de celles-ci, dans la nuit du 31 mai, reste un mystère. Les journaux hippiques comme d'autres titres avaient trouvé leur rythme d'impression. Aujourd'hui, les soutiers de l'écrit tiennent à rester dans la course, en dépit des obstacles qui se présentent à eux...**

Une éclaircie pour l'imprimerie Roto 93 ? Le soleil a décidé aujourd'hui de rayonner sur les murs de l'imprimerie de Blanc-Mesnil. Au bout de 20 jours d'occupation de leur entreprise, les 24 salariés espèrent bien que leur situation soit enfin examinée sérieusement par les pouvoirs publics. Ce mercredi 20 juin n'est pas une journée comme les autres où le quotidien de ceux qui résistent se déroule désormais entre les murs de l'entreprise.

Pour la première fois depuis l'arrêt de l'activité, une lueur d'espoir est perceptible dans les yeux de nos camarades. En effet, à 15h, une délégation sera reçue à la préfecture de Seine-Saint-Denis à Bobigny. Une table ronde y sera organisée et la tenue de celle-ci est à mettre, précise Ameur, délégué du personnel « au crédit de la députée Marie-Georges Buffet et de la sénatrice Aline Archimbaud ». On devine un soupçon d'émotion quand les « rotos 93 » évoquent l'intervention de ces deux femmes engagées qui ont réussi en quelque sorte à les sortir de l'oubli. Ce sentiment de ne pas être pris en considération, ils l'affichent aux grilles de l'imprimerie où une banderole taillée dans un drap de fortune laisse apparaître ce message : « Rotos 93, ouvriers oubliés ! ». Alors oui, ce rendez-vous dans le bureau du préfet a tout l'air d'un début d'existence pour ces salariés qui se sont sentis floués dès le début.

Frank, également délégué du personnel formule les exigences des salariés : « on ne va pas à la préfecture pour obtenir des stages afin de savoir rédiger une lettre de motivation ou un CV ».

Les choses sont claires dans toutes les têtes ; toutes les solutions doivent être recherchées en priorité pour continuer, voire développer l'activité de Roto 93.

Il est 12 h 30, la grande table est dressée pour recevoir les repas offerts et livrés par la mairie de Blanc-Mesnil. Tiens voilà, Aurélie, professeur de lettres dans un collège de Blanc-Mesnil et candidate NPA aux dernières élections législatives ! Le dialogue s'installe tout naturellement. La solidarité se manifeste de différentes façons. Les messages qui témoignent de celle-ci s'affichent sur le « Mur de soutien » écrit en rouge sur la cuve contenant l'encre noire des machines prêtes à redémarrer. Il y a la solidarité qui s'écrit, puis celle que l'on décèle dans les actes. Christophe, intérimaire à une époque à Roto 93, aujourd'hui chômeur n'hésite pas une secon-

de à prendre son vélo pour rendre visite à ses collègues et à leur faire des barbecues inoubliables. Peu de temps après, Philippe militant de *Lutte Ouvrière* qui était imprimée jusqu'à présent sur les rotatives de Blanc-Mesnil arrive sur les lieux et tient à préciser que son journal reviendra si l'activité trouve un nouveau départ.

## Les journaux, ils y sont bien imprimés !

Bonne nouvelle, les autres éditeurs qui ont confié leurs titres jusqu'au 31 mai se disent très satisfaits des prestations assurées par l'imprimerie Roto 93. Parmi eux, Editions en Direct qui regroupe : *Gazette des Courses, Favori, Loto Foot, France Matin Courses, Tiercé Magazine, Bilto*, Le groupe Alain Ayache avec *Spéciale Dernière*, L'hebdomadaire *Rivarol*...

Rien ne justifiait donc ce dépôt de bilan dont le passif est constitué pour l'essentiel des provisions en vue de la liquidation de l'entreprise. D'ailleurs, il est difficile d'obtenir des éléments comptables et financiers de la part du liquidateur judiciaire pour apprécier réellement l'état de santé de l'entreprise. A première vue, cette dernière ne va pas trop mal !

Il semblerait que les salariés de Roto 93 soient les victimes d'un caprice financier du propriétaire des murs et des machines qui saisirait l'occasion d'une opération immobilière dans la zone industrielle appelée à se transformer dans les années à venir.

Rentier aujourd'hui en Espagne, l'ancien patron a laissé ses ouvriers, il y a quelques années entre les mains de son fils affublé du titre de directeur financier et d'un gérant peu soucieux de la gestion de l'imprimerie.

Ils l'ont forcément « mauvaise » les salariés de Roto 93 quand ce patron auparavant ouvrier est « devenu riche grâce à leur travail » et qu'aujourd'hui « il se réfugie derrière un montage financier construit à partir d'un contrat de location-gérance ».

« 24 ouvriers au tapis, 24 familles sur le carreau » peut-on lire sur la banderole qui habille une rotative. Quelques mots qui résument les dégâts occasionnés par un patron peu scrupuleux des manières dès lors qu'il s'agit de faire des profits sans verser une goutte de sueur. Celui ci, dit Ameur d'un air écœuré « il n'a jamais investi dans l'entreprise, c'est de nos

mains que nous avons remis à neuf les machines ». En deux mots, ce sont les ouvriers qui ont toujours fait tourner la boutique. Armés de savoir-faire et d'esprit d'initiative, ils ont fait battre le cœur de leur imprimerie. Le silence des rotatives aujourd'hui leur est d'autant plus insupportable qu'ils étaient prêts à discuter de toutes les solutions pour améliorer la rentabilité de l'entreprise.

## Les rotatives sont prêtes à redémarrer !

L'amertume se lit sur les visages des soutiers de l'écrit, mais la détermination existe bien quand leurs voix s'élèvent pour avertir que personne ne les jettera à la rue. Le bruit des conversations animées tire du sommeil Mustapha, autre représentant du personnel qui était allongé sur un lit de camp. Sa nuit de garde lui a laissé quelques traces de fatigue, mais très vite il prend place parmi ses camarades et ne tarde pas à faire preuve d'humour.

Le temps passe très vite en compagnie des « Rotos 93 ». Il est déjà 17 h 30 quand la délégation - composée d'Ameur, Frank et de deux représentants du SGLCE, Jean-Paul de Souza et Laurent Jourdas - revient pour faire le compte-rendu de réunion en préfecture.

C'est indéniable, de cette réunion, il en est sorti quelque chose. Les « Rotos 93 » ne sont désormais plus « oubliés ». Les difficultés sont bien réelles, mais des pistes sérieuses pour reprendre l'activité peuvent désormais être envisagées. Lors du bouclage de ce numéro du *Livre Parisien*, nous avons été informés que le propriétaire serait prêt à céder les machines pour un euro symbolique. Par ailleurs, une recherche de terrain pour accueillir les rotatives serait déjà lancée. Certes, beaucoup de choses importantes restent à régler, notamment, l'existence d'un repreneur, le financement du projet et le maintien, voire le développement de la charge de travail.

Voir et entendre les rotatives de Roto 93 tourner de nouveau c'est possible !

C'est pour cela que Ameur, Brahim, Damien, Frank, Jacky, Jamal, Mustapha, Nasser, Nordine, Seydou, Souleymane, Stéphane, Raymond, se battent !

# Salaires : la peur des patrons !

**Dès lors que nous parlons de rémunération, les patrons se réfugient derrière des arguments qui diffèrent selon la conjoncture économique. Ainsi, quand tout va bien pour les entreprises, ils prétendent investir en priorité dans leur secteur et quand « tout va mal », ils nous prient de tenir compte de la réalité. Dans tous les cas, nous devrions travailler plus, tout en étant moins rémunéré. Et pour nous, comment cela se passe-t-il ?**

**D**ans un premier temps, que dit la CGT ? Les propositions de notre confédération sont élaborées dans un document « Repères revendicatifs » dont une fiche traite du droit au salaire.

Nous pouvons lire notamment :

Le salaire doit être la juste rémunération de la force de travail garantissant les moyens nécessaires à l'existence de chaque salarié dans les conditions d'aujourd'hui, en dehors de tout autre élément de rémunération.

Tout salaire doit assurer une véritable garantie et reconnaissance des qualifications et des compétences du salarié.

Le salaire doit permettre à chaque salarié de bénéficier des progrès scientifiques et techniques, contribuer à son épanouissement par l'élévation de son niveau de vie.

Tout salaire doit correspondre à l'évolution de la productivité, c'est à dire à la contribution des salariés à la création de richesses.

Au bout d'une carrière professionnelle normale (hors action de formation et promotion particulière) chaque salarié doit au minimum avoir obtenu le doublement de son salaire d'embauche (à valeur monétaire constante).

L'égalité salariale entre les femmes et les hommes doit être garantie, la reconnaissance de la valeur du travail, des personnes doit permettre d'y parvenir.

Plus généralement, l'obligation d'égalité de traitement entre tous les salariés intégrant le respect du principe « à travail de valeur égale, salaire égal », « à qualification, compétence égale, salaire égal » doit être mise en œuvre.

Garantir le pouvoir d'achat des salariés actifs, privés d'emploi et retraités est une étape incontournable pour que le salaire réponde réellement aux besoins et à leurs évolutions.

Cette revendication légitime d'un droit à un salaire ou traitement conforme aux besoins avec la garantie d'un véritable déroulement de carrière est loin des préoccupations du patronat.

Nous le savons, les patrons n'ont jamais été les derniers à user de la provocation, voire du cynisme quand il s'agit d'aborder la question des salaires.

Yvon Gattaz, président du Conseil national du patronat français en 1981 (rebaptisé MEDEF, depuis 1998) se délectait de cette formule : « tout salaire mérite un travail ». A la question d'un journaliste : « que signifie pour vous URSSAF ? » Laurence Parisot répond : « cela me rappelle l'URSS ».

Vous l'aurez compris, le salaire n'est pas la tasse de thé de nos patrons. Cependant nous sommes là pour leur rappeler qu'ils ne peuvent pas se sucquer comme ils l'entendent !

## Faire vivre et défendre une véritable politique salariale de branche

Tel est le défi que nous nous sommes lancé il y a quelques mois.

Depuis plusieurs années, le Syndicat de la presse quotidienne nationale n'a eu de cesse de saper les bases de la négociation salariale de branche. En 2007, il a tenté de scinder la négociation en secteurs (imprimerie, sièges éditoriaux et distribution) ; il a fallu deux jours de non-parution pour le faire reculer.

Après une année 2009 d'augmentation zéro, les accords 2010 et 2011 que notre syndicat a refusé de signer ont été l'occasion pour les éditeurs de remettre en cause le champ d'application et le principe d'une revalorisation unique pour tous les salariés de la PQN. Non seulement les revalorisations consenties ont été très faibles, mais ces accords ont permis d'instituer des valeurs de point différentes dans les grilles des cadres administratifs et des journalistes.

En 2012, bien décidés à faire autrement, dès février nous avons appelé à la mobilisation nos adhérents, mais également les autres syndicats CGT. Le SNJ-CGT et le BP UFICT-LC ont répondu à notre appel.

Malgré les plans de restructurations menaçant l'emploi dans plusieurs entreprises, une première assemblée de délégués de presse a été organisée à la Maison du Livre. À cette occasion, les militants des trois secteurs ont appuyé la demande commune d'ouverture des négociations et les revendications de nos syndicats.

Dès la première réunion paritaire, le SPQN, fidèle à sa logique, a proposé de séparer les négociations. Pour les sièges éditoriaux, les éditeurs re-

fusaient la logique régionale, préférant la NAO ; pour les imprimeries, c'est une petite augmentation de 0,8 % qui était proposée ; pour la distribution, c'était zéro compte tenu de la situation de Presstalis.

Pour nos syndicats, ces propositions étaient une véritable provocation. Face à l'attitude des éditeurs, la mobilisation s'est organisée. Si elle a peine à démarrer, elle a rapidement atteint une vitesse de croisière et les arrêts de travail se sont multipliés dans les secteurs de l'impression et la distribution.

Ces actions ont permis d'infléchir la logique patronale et après plusieurs réunions, nous avons obtenu une augmentation de 2 % en 4 paliers. Contrairement aux accords 2010 et 2011, l'augmentation s'applique indifféremment à tous les salariés : employés, ouvriers, journalistes et cadres relevant de la PQN.

À l'issue du processus de négociation, et bien que la hauteur de la revalorisation ne suffise pas à compenser la perte de pouvoir d'achat, les délégués des entreprises ont donné mandat à la délégation pour ratifier l'accord.

Si la démarche commune de nos syndicats et les mobilisations ont permis de revenir sur la logique d'éclatement du champ conventionnel voulu par les éditeurs, il nous faut néanmoins rester vigilants dans nos secteurs et en premier lieu, au sein des sièges éditoriaux où les éditeurs ne manqueront pas d'utiliser la NAO pour tenter de contourner l'accord salarial de branche. Pour la distribution, c'est la situation de la Messagerie Presstalis qui pourrait servir de prétexte pour s'affranchir de l'application des accords régionaux.

De cette première bataille sur les salaires, il convient de garder les points positifs pour se projeter vers le prochain rendez-vous prévu en décembre 2012. Il sera alors temps de faire le bilan de la politique salariale 2012 et d'engager les négociations pour 2013. À suivre...



Laurent JOSEPH

## Une période agitée, c'est une période CGT !

**D**u fait de leur rachat principalement par Inter-Routage ou par France-Routage, nous avons assisté à la disparition de six petites entreprises en quelques mois. Puis un certain calme était revenu. Et nous voici à nouveau dans une phase lourde de restructurations :

- le groupe Diffusion + ferme son unité parisienne de routage (27 salariés) et rapatrie les machines et du personnel à « Émissaires » ;
- le groupe Inter-Val est engagé dans la fusion juridique de Leval qui est maintenant installé dans les locaux d'Inter-routage mais refuse toujours malgré l'intervention de l'Inspection du Travail et de négocier les conditions sociales pour passer en force durant l'été ; une logique qui pourrait fort bien s'achever dans une paralysie de l'entreprise !

Enfin, le paysage de la profession pourrait être complètement transformé par le rapprochement qui s'esquisse entre BHR (100 salariés) et France-Routage (200 salariés). La nouvelle société offrirait aux éditeurs une plate-forme industrielle performante permettant d'accéder à des ristournes postales importantes en mutualisant les liasses facteurs. Dans le même temps, cette structure devrait permettre de consolider le secteur et de maintenir les

effectifs et les acquis sociaux des salariés.

En parallèle, les salariés de Stamp (30 salariés) ont vécu leur première grève pour obtenir le paiement de leur salaire (le chèque a alors été fait dans la journée) et ont déposé un cahier revendicatif demandant notamment que les salariés de cette unité de routage du groupe Segro bénéficient comme les autres d'un Comité d'entreprise.

Dans ce contexte, le secteur enregistre des adhésions au SGLCE et chacun doit être bien conscient de la nécessité d'une bonne coordination de nos forces syndicales. Voici d'ailleurs quelques-unes des décisions adoptées lors de la dernière réunion du Collectif Routage Île-de-France.

### 1. Stage syndical

Après le succès du stage d'avril, il a été décidé de faire une nouvelle session les 12, 13 et 14 novembre prochains.

### 2. Proposition de motion à faire voter par les Comités d'entreprise

« Le comité d'entreprise de... alerte l'ensemble de la profession, et en particulier les éditeurs ainsi que les grands comptes publicitaires, sur les conséquences de l'effondrement des tarifs payés aux entreprises de routage.

Par le jeu de la mise en concurrence de nos entreprises de routage, les prétentions tarifaires des clients ont conduit à la fermeture de nombreuses entreprises et à un recul social généralisé des conventions collectives successives de la branche.

Dans d'autres secteurs de nos métiers (impression, façonnage de livres), cette même politique a abouti à des destructions sociales massives au point de mettre en péril l'activité elle-même sur notre territoire. Nous refusons une telle perspective pour le secteur du routage.

Le Comité d'entreprise de... annonce que les salariés de l'entreprise sont prêts à toutes les actions qui seront nécessaires pour maintenir les emplois et les acquis sociaux, en solidarité avec l'ensemble des salariés du routage. »

### 3. Amélioration de la convention collective

La convention Selced avait permis au patronat de faire disparaître des acquis qui étaient reconnus par les conventions précédentes (Sner, Map). Nous demandons que les principales dispositions soient réintégrées :

- Sur présentation du certificat médical :
  - 5 jours de congé pour enfant malade.
  - 6 jours de congé pour maladie.
- 2 franchises Sécurité sociale prises en charge par l'employeur chaque année.
- Heures supplémentaires : passer la première tranche de 25 à 33 %.
- 3 semaines de congés d'hiver.
- Subvention pour les activités sociales du CE à hauteur de 1 % de la masse salariale.
- 1 heure mensuelle d'information syndicale payée comme du temps de travail.

### 4. Négociation salariale de septembre

Afin d'obtenir les 1,5 % qui manquent pour finir l'année, nous ferons signer une pétition et tiendrons un rassemblement des salariés devant le siège patronal le jour de la négociation.



# Presstalis : une île grecque à la dérive ?

**Non, Presstalis, c'est la messagerie de presse qui n'en finit pas de vivre un « déficit ». Nous pourrions dire qu'elle a perdu au fil des années ses trois A : anticipation, autofinancement et autorité. Si elle venait à périlcliter, c'est tout le système coopératif de distribution qui volerait en éclats.**

La comptabilité, dans la mesure où elle doit donner une image fidèle de l'entreprise, nous donne les informations qui permettent d'apprécier la situation financière de l'entité ainsi que l'état présent et futur de sa trésorerie. À ce titre Presstalis, ex-NMPP, a depuis quelques mois, tout le profil d'une entreprise prête à déposer le bilan.

Quand l'actif disponible d'une entreprise ne lui permet pas de faire face à son passif exigible, celle-ci se trouve en cessation de paiement. Ainsi, les cotisations de l'Urssaf n'ont pas été honorées au mois de mars et les versements des cotisations au groupe Audiens au titre de la protection sociale, ont été différés.

Quand il s'agit de décrire la situation économique de la messagerie de presse, la direction générale tient un langage cotonneux. Mollesse et douceur des propos tendraient à nous faire penser que la crise recelle quelques vertus insoupçonnées. En 2009, Rémy Pflimlin, directeur général de Presstalis évoque alors des « tensions de trésorerie » ; le directeur financier parle d'un « cap difficile de trésorerie » tandis que des éditeurs, comme Prisma, suggèrent d'aller au dépôt de bilan. Trois ans plus tard, la situation s'est aggravée. Anne-Marie Couderc, présidente actuelle de Presstalis admet « une faiblesse de trésorerie évidente » et certains éditeurs sont toujours intéressés par une faillite de l'entreprise.



## Bilan globalement négatif, mais pas déposé !

Faiblesse évidente dans le choix du vocabulaire pour rendre compte de la situation comptable catastrophique de l'entreprise dès lors que son Conseil d'administration décide le 24 novembre dernier de saisir le Tribunal de Commerce afin que celui-ci nomme un mandataire ad-hoc. Nommée peu de temps après, **Laurence Lessertois** aura donc pour mission d'accompagner la messagerie dans sa recherche de financements. Afin de rassurer tout le monde, la direction générale insiste à juste titre sur le fait que cette procédure ne peut intervenir que pour les sociétés n'étant pas en cessation de paiement. Le cours des choses a évolué dans le mauvais sens depuis et la mission de la mandataire, qui devait se terminer le 15 mai, a été reconduite jusqu'au 30 juillet prochain.

Les subtilités de langage ne visent pas à cacher une réalité économique. Elles témoignent tout simplement de la particularité de la principale messagerie de presse française. N'en doutons pas un seul instant, une société commerciale ordinaire aurait déjà mis la clé sous la porte depuis quelques mois.

Mais voilà, Presstalis, aujourd'hui société par actions simplifiée (SAS), incarne à elle seule l'histoire de la distribution de la presse depuis 1947. Les nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), auxquelles Presstalis a succédé en 2009, étaient issues de la loi Bichet du 2 avril 1947. Les NMPP étaient la clé de voute d'un système dont le rôle majeur dans la diffusion de l'information et des idées sur le support papier l'avaient toujours placé au centre des enjeux politiques. Certes, ces enjeux et débats politiques

étaient bien plus marqués à l'origine qu'ils ne le sont aujourd'hui, mais les manœuvres qui ont amené les députés à modifier la loi Bichet le 5 juillet 2011 témoignent toujours de l'intérêt que suscite la distribution de la presse dans notre pays. Rappelons qu'il n'y a jamais eu de système aussi élaboré et garant d'une diffusion libre et égalitaire de la presse en dehors de nos frontières. Cette exception culturelle, bien qu'elle ait été écornée ces derniers temps, reste malgré tout dans l'esprit d'un certain nombre d'acteurs de la presse et du monde politique.

Le caractère quasi institutionnel de cette entreprise incite donc les pouvoirs publics à intervenir régulièrement pour garder la société de messagerie historique à un niveau de ligne de flottaison acceptable. Le naufrage du vaisseau amiral entraînerait inéluctablement tout le système de distribution dans les abysses, ce qui fait dire aux esprits mal intentionnés que le système de Presstalis est bien structuré pour éviter sa chute. Le dépôt de bilan aurait pour effet immédiat un arrêt des remontées de trésorerie, évaluées à 140 millions d'euros, vers les éditeurs et par voie de conséquence, la disparition de 25 000 emplois.

## L'État, c'est la providence !

Alors que la campagne présidentielle bat son plein, le médiateur du Crédit, Gérard Rameix, est mandaté par le gouvernement pour aider Presstalis à résoudre les problèmes de trésorerie à court terme et trouver des financements pour sa restructuration. Dans sa lettre de mission du mois d'avril, il y est mentionné : « ... les éditeurs ont donné leur accord de principe pour un report en fin de mois de certains paiements à Presstalis ainsi que pour une augmentation du capital à hauteur de 0,5 % du chiffre d'affaires. Par ailleurs,

*l'État est prêt à verser dans les plus brefs délais une avance de 11,9 M€ sur l'aide à la distribution de la presse quotidienne d'information politique et générale. »*

Que les éditeurs participent au rééquilibrage des comptes de leur messagerie n'a rien d'un mécénat d'entreprise. Ils en sont, rappelons-le, les actionnaires-clients et à ce titre, ils sont les premiers responsables de l'état financier de celle-ci.

Ainsi, la légèreté qui les anime depuis de nombreuses années dans la gestion de cet outil le plus précieux pour la presse nous a amenés progressivement au bord du gouffre. L'autofinancement et l'anticipation de Presstalis font défaut pour la bonne raison que ses actionnaires n'ont jamais mis les capitaux à la hauteur des besoins de la distribution de leurs titres. Les éditeurs de la presse magazine plaident non coupables et non responsables, dans la mesure où la distribution de la presse quotidienne nationale serait à l'origine du « déficit ». Nul n'ignore cette évidence économique : il est beaucoup plus onéreux de distribuer quotidiennement un produit périssable qu'un produit périodique. Les moyens logistiques mis en œuvre pour l'un et l'autre ne sont en rien comparables. La distribution de la presse ne peut se faire en dessous de son coût réel sans que cela porte atteinte au système coopératif tel que l'a pensé le législateur en 1947.

**Il est erroné de dire que les éditeurs de presse magazine payent pour les autres, comme il est faux de soutenir que ce sont les gros qui payent pour les petits. L'égalité de traitement inscrite dans la loi Bichet implique, avec la liberté d'accès, la péréquation entre les titres du coût de la distribution.**

L'anticipation : une arme stratégique pourtant des plus appréciables pour une entreprise dont les volumes baissent depuis des années, mais les éditeurs ont préféré se servir allègrement sur le trésor collec-

tif. Bruno Mettling, qui ne peut être soupçonné d'affiliation à la CGT, avait noté dans son rapport en 2010 ce que notre organisation syndicale ne cessait de mettre en exergue : « *Les difficultés financières de Presstalis résultent avant tout d'une gestion qui s'est écartée des principes traditionnels du modèle coopératif, qui auraient dû conduire l'ensemble des éditeurs et des actionnaires à mettre en réserve une fraction du résultat dans les périodes favorables afin d'être en mesure de faire face à la dégradation future des volumes* ».

L'irresponsabilité de certains éditeurs finit tout de même par être récompensée. Ces patrons — il faut bien les nommer comme tels — n'hésitent pas à se souvenir des bienfaits de l'État providence. Les deniers de celui-ci leur font oublier, pour une courte durée, qu'ils sont des libéraux purs et durs.

## La première aide à la presse, ils la gaspillent !

Selon le rapport Cardoso, plus d'un milliard d'euros est consacré chaque année à l'aide de la seule presse écrite. Précisons que les aides directes dont l'aide accordée entre autres à la distribution de la presse quotidienne nationale représentent les deux tiers de cette somme, le tiers restant étant alloué au bon vouloir du prince...

Certes, les centaines de millions d'euros de subventions de l'État atténuent les effets de l'érosion du lectorat et la baisse des recettes publicitaires, mais beaucoup d'éditeurs semblent avoir perdu de vue le fait que le système coopératif est la première aide à la presse en général.

En effet, la distribution coopérative de la presse est ancrée sur le principe d'impartialité énoncé dans l'article 4 de la loi Bichet avec ses corollaires : la liberté d'accès et l'égalité de traitement, dont résulte une solidarité financière entre éditeurs (péréquation des coûts) qui constitue le cœur même du système.

La solidarité, voilà un principe duquel la communauté des éditeurs tend à s'éloigner de plus en plus. Comme en 2009, des éditeurs, après avoir exigé des réformes au sein de Presstalis, se désengagent en confiant la distribution de leurs titres aux MLP qui, elles, n'ont pas de scrupules à agir contre les décisions du Conseil supérieur des Messageries de presse (CSMP). L'absence d'une autorité naturelle construite



sur la solidarité a ouvert la porte à des comportements très en phase avec le libéralisme ambiant mais aux antipodes du modèle coopératif qui suppose la retenue des appétits individualistes.

Le groupe Mondadori, Le Point et le groupe Marie-Claire, pour ne citer que les principaux, n'ignorent pas que le départ de leurs titres vers la messagerie concurrente vient aggraver la situation de Presstalis et condamner à terme tout le système de distribution.

Par ailleurs, des éditeurs de la presse quotidienne pensent aussi depuis quelque temps à se libérer du système actuel. Ainsi, *Le Figaro*, dont les moyens logistiques et commerciaux pourraient lui permettre de voler de ses propres ailes, entend peut-être prendre une revanche sur son histoire. En effet, les Messageries Hachette doivent leur création en 1897 au rachat des Messageries du *Figaro* !

Bien que le contexte économique et politique soit différent, on ne peut s'empêcher de penser aux Messageries de Presse française (MFP) nées à l'issue de la guerre et qui se trouvèrent en cessation de paiement dès la fin 1946. Les MFP, société nationale diri-

gée par le Groupement national des Journaux français, avaient été mises en place sous une formule coopérative qui s'inspirait du principe de solidarité proné dans le programme du Conseil national de Résistance (CNR).

Face à des difficultés de logistique et de gestion économique, les MFP n'ont pu empêcher la fuite des journaux, en proie à des difficultés financières, vers L'Expéditive, une messagerie appartenant à Hachette qui se voyait déjà reprendre le monopole d'avant-guerre. La disparition des MFP a plongé la presse dans une crise grave, d'où la naissance difficile de la loi Bichet en avril 1947.

Presstalis n'est pas une île grecque, mais elle est bien à la dérive. Tout comme les prêts accordés par l'Union européenne à la République hellénique, le sauvetage de Presstalis aura pour contrepartie un plan de rigueur...

Mais laissons la parole à Laurent Joseph, délégué central CGT de Presstalis.

**Michel PAVARD**

**APEX**  
ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'ÉCONOMIE ET DE L'ÉCONOMIE

Au service des élus et des CE  
**les clés pour anticiper**

Voir clair dans la stratégie de l'entreprise, décrypter les bilans, identifier les zones d'ombres... à l'heure de la mondialisation, les élus des comités d'entreprises ont besoin d'informations pertinentes et d'analyses clairvoyantes. Apex est un cabinet indépendant de diagnostic et de conseil économique, social et financier au service des élus et des CE. Pour anticiper les plans de l'entreprise et de ses actionnaires, pour obtenir des engagements précis des directions, Apex apporte une expertise critique, des chiffres, des faits et des arguments qui ouvrent un vrai dialogue social et qui permettent d'agir avec clarté.

**ANTICIPER LES PLANS de la «World Company»**

APEX 17 bd Poissonnière - 75002 Paris  
Tél. 01 53 72 00 00 - www.apex.fr

**Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite**  
94, bd A.-Blanqui – 75013 PARIS.  
N° de Commission paritaire : 0115 S 07117. – N° ISSN : 1269-5076.  
Préresse réalisé par Publications Elysées  
13, rue Niepce – 75014 Paris  
Tél. : 01 40 47 41 01

**Impression : Imprimerie Grenier.**

**Directeur de publication et de rédaction : Norguez Marc.**  
**Rédacteur en chef : Thomas Flores Guillaume.**  
**Comité de rédaction : M. Lopes, M. Pavard, Y. Volant, Th. Fronty**  
**Photos : J.-P., M. Lopes**



## Questions à Laurent Joseph

**Laurent Joseph succède à Laurent Jourdas, avec l'accord de ses camarades, pour assurer les lourdes responsabilités de délégué syndical central des messageries Presstalis. Il répond aux questions de Michel Pavard pour le Livre parisien sur la situation périlleuse de l'entreprise de distribution.**

***Une fois, les problèmes de trésorerie résolus, l'avenir de Presstalis sera-t-il pour autant assuré ?***

Tout d'abord, il convient de se mettre d'accord sur les causes qui conduisent aux difficultés de trésorerie que connaît la messagerie Presstalis. Certes, le marché de la presse en général peut expliquer en partie ces problèmes, mais ce n'est pas la seule raison.

En effet, la gestion par les éditeurs/coopérateurs peut être mise en cause. Leur manque de clairvoyance, leur volonté d'organiser une concurrence destructrice et de toujours tirer les barèmes vers le bas a malheureusement conduit à l'assèchement de la trésorerie de la messagerie historique.

Dans l'avenir immédiat, les difficultés de Presstalis peuvent trouver une solution, notamment par un apport ponctuel des éditeurs. Mais c'est peu probable, dans la mesure où ceux-ci attendent une intervention des pouvoirs publics. Et quant à l'aide de l'État, elle ne peut suffire à garantir la pérennité du système de distribution égalitaire.

Pour le SGLCE, si la trésorerie focalise autant l'attention, c'est bien pour éviter de parler du fond.

Aussi, notre organisation syndicale demande à ce que le débat porte avant tout sur la réalité de la concurrence et sur la nécessité d'adapter les barèmes et sur leur application rigoureuse. Cela devrait permettre à tous les acteurs de la filière, messagerie, dépositaires, diffuseurs et salariés, de vivre de leur activité. D'ailleurs, cette mesure était préconisée par Bruno Mettling.

Ces conditions remplies, l'avenir de Presstalis et des salariés de la distribution peut être assuré.

***Le SGLCE a-t-il des propositions pour pérenniser le système de distribution ?***

Notre syndicat a toujours été force de propositions ! Depuis plusieurs années, nous défendons un système de distribution coopératif égalitaire, garant du pluralisme, ca-

pable d'assurer la promotion et le développement des produits presse. Récemment, nous avons formulé plusieurs propositions pour l'ensemble de la filière.

Pour le niveau 1 : création d'une seule messagerie par la fusion des MLP et de Presstalis ; celle-ci serait placée sous le contrôle du CSMP et de la Haute Autorité. Cette solution permettrait enfin de réactiver l'indispensable solidarité inter-éditeurs.

Pour le niveau 2, c'est-à-dire les dépositaires, un barème adapté reposerait sur la dissociation de la rémunération liée au port (prise en compte du coût réel du transport), leur permettant d'assurer leurs missions.

Pour le niveau 3, autrement dit les diffuseurs, poursuite des mesures de soutien pour ceux-ci, notamment les aides pour assurer leur professionnalisation. Renforcement du rôle de la messagerie pour s'assurer du bon maillage territorial et jouer un rôle actif dans le maintien des commerces de proximité.

Nous proposons également de renforcer l'activité de la filière en couplant vente au numéro et portage et ainsi, effectuer l'acheminement des exemplaires portés en s'appuyant sur la logistique du réseau et particulièrement, sur sa qualité à assurer la gestion du « dernier kilomètre ».

Sur le volet des aides à la presse, nous estimons que le taux normal de TVA doit s'appliquer aux éditeurs faisant le choix de la logique marchande. Les sommes ainsi réallouées viendraient renforcer les fonds stratégiques pour le développement de la presse et alimenter une section d'aide spécifique à la distribution de la presse.

***Ces propositions ont-elles été entendues par des interlocuteurs ?***

Aujourd'hui, les éditeurs font mine de découvrir que l'affaiblissement, voire la disparition de Presstalis, pourrait avoir des conséquences dramatiques sur l'ensemble de la filière ; en premier lieu parmi les salariés dont l'emploi serait directement menacé mais aussi, parmi les éditeurs qui ver-

raient nombre de leurs titres disparaître faute de pouvoir être distribués.

Pourtant, le SGLCE a rencontré les directions de Mondadori, du *Point* et les membres du Syndicat de la presse magazine. Si, lors des échanges, nous avons pu exposer nos propositions et notre vision du système de distribution, cela n'a pas permis pour autant d'influer sur la décision de certains éditeurs de transférer leurs titres aux MLP. Bien que se disant conscients des risques d'implosion de la filière si Presstalis venait à périlcliter, les éditeurs, pour la plupart, y voient une aubaine, un prétexte pour passer à la concurrence et obtenir des baisses de tarif. De toute façon, pour eux, les pouvoirs publics paieront la facture.

***Le SGLCE a-t-il eu des contacts avec les pouvoirs publics ?***

Tout récemment, une délégation de notre syndicat a été reçue au ministère de la Culture et de la Communication. Notre interlocuteur nous a assuré que Presstalis était un sujet prioritaire du ministère, appréhendé dans toutes ses dimensions : sociale, économique et politique.

Ce premier contact a permis d'aborder l'ensemble du dossier, du rôle du CSMP à la gouvernance de Presstalis, de la responsabilité des éditeurs dans la situation actuelle à une intervention éventuelle des pouvoirs publics. Nous avons fait part également de notre vision du réseau de la messagerie aux points de vente, sans oublier les aspects plus politiques dont les aides à la presse et plus généralement le rôle de l'État dans le soutien à un produit qui, de notre point de vue, doit rester en dehors de toute logique marchande.

Après ces premiers échanges qui nécessiteront d'être renouvelés, il est clair que nos propositions devront être portées par le maximum de salariés du groupe Presstalis pour être prises en compte. C'est pourquoi le syndicat organise depuis plusieurs semaines des réunions afin de préparer la mobilisation.



# Une protection sociale complémentaire solidaire ou soumise à la loi du marché ?

**S**i les régimes de retraite complémentaire par répartition sont obligatoires, il n'en est pas de même du reste de la protection sociale complémentaire.

Il en est ainsi de la branche maladie-maternité-invalidité-décès dont la protection sociale complémentaire est facultative.

Trois types d'organismes offrent des prestations de protection sociale complémentaire facultative :

- Les sociétés d'assurances à but lucratif : les contrats d'assurance proposés sont d'une grande « liberté tarifaire » sous forme d'individualisation et de couverture en fonction des risques de chacun (âge, état de santé, profession...). Dans cette catégorie sont rangées les sociétés d'assurance mutuelles (sociétés de personnes) et les assurances privées (sociétés de capitaux) ; ces dernières privilégient les critères de rentabilité à court terme et reversent des dividendes aux actionnaires.
- Les institutions de prévoyance, organismes à but non lucratif, sont gérées paritairement par les représentants des employeurs et des salariés comme Audiens Prévoyance. Les IP reposent principalement sur des contrats négociés par accord de branche ou d'entreprise. L'affiliation du salarié est obligatoire dès qu'il entre dans le champ d'application de l'accord.
- Enfin, les mutuelles sont aussi des associations à but non lucratif gérées par leurs adhérents et qui peuvent être territoriales, spécialisées, d'entreprise, professionnelles (exemple : MNPLC) ou interprofessionnelles.

A l'origine, ces trois structures exerçaient leur activité sur des segments distincts. Aujourd'hui, ces organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM) sont en concurrence croissante.

Une logique concurrentielle qui ne doit rien au hasard. En effet, sous l'impulsion du Medef et des gouvernements libéraux, réforme après réforme, le système de santé est aspiré vers la privatisation. La baisse des remboursements publics est compensée par l'augmentation des dépenses privées ce qui oblige à souscrire des complémentaires soins et assurance maladie de plus en plus onéreuses.

En France, l'État se désengage, laissant la

couverture des risques mineurs au privé, en instaurant des franchises et/ou en déremboursant un nombre toujours plus grand de médicaments. Ce désengagement a pour conséquence d'ouvrir « le marché » aux OCAM, avec les substrats de la loi du marché que sont la concurrence, la compétitivité et la concentration.

De plus, ces organismes sont également soumis aux directives européennes Solvency I et II (solvabilité) qui placent mutuelles et IP sous l'autorité de contrôle prudentiel et comptable des assurances privées.

Dans ce contexte concurrentiel croissant et afin d'atteindre un seuil minimal de capitalisation, les OCAM de petite taille sont obligés de se regrouper. On assiste à un mouvement important de fusion de mutuelles et à la constitution de groupes de protection sociale qui relient par des liens divers (réassurance-partenariat) des organismes relevant des trois régimes juridiques (code des assurances, de la sécurité sociale, des mutuelles).

Ce modèle de protection sociale complémentaire est congruent avec — autrement dit : favorise et est renforcé par — un développement de prestations plus proches de la logique de marché que celle de la mutualité et ce, au profit des assureurs privés, pudiquement appelés groupes

multi ou interprofessionnels.

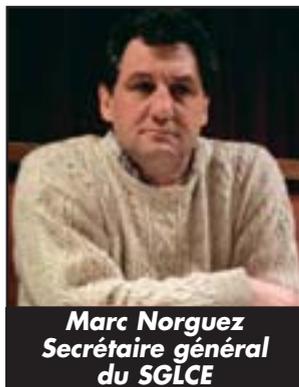
Si nous ne prenons ni mesure, ni garde de la montée de ces mécanismes privés et de cette concurrence généralisée et, si nous laissons sur ce secteur assurantiel, chaque employeur de notre profession choisir l'OCAM qu'il souhaite en fonction du « mieux offrant », nous assisterons très rapidement à une mise en difficulté de notre mutuelle, à une pression importante sur notre groupe de protection sociale Audiens et à l'obligation pour celui-ci de rechercher des partenariats qui seront de plus en plus contraignants pour son indépendance. De plus, nous constaterons, et ce n'est pas le moins important, une dichotomie en matière de couverture-prévoyance santé des salariés et retraités de notre profession.

Il s'avère donc d'une importance capitale que notre profession parvienne à un accord de branche qui désigne Audiens en matière de prévoyance santé pour l'ensemble des entreprises de presse.

En attendant que tout le monde se réveille, notre syndicat a fait la demande officielle au SPQN d'une réunion mais il serait nécessaire que cette volonté dépasse le seul cadre régional et le seul périmètre des entreprises de PQN.

**Jean-François ROPERT**





Marc Norguez  
Secrétaire général  
du SGLCE

# L'histoire du Syndicat du Livre CGT et des travailleurs des imprimeries parisiennes

Les travaux de Roger Dédame s'enrichissent et se complètent au fil des années. Ils marquent toujours une volonté de comprendre le passé en examinant les faits et particulièrement, ceux que l'histoire trop rapidement écrite a pu laisser dans l'ombre.

Avec ce nouvel ouvrage, « *L'Histoire du Syndicat du Livre CGT et des travailleurs des imprimeries parisiennes* », le lecteur retrouvera tous les événements et un condensé des réflexions de l'auteur ainsi que de ses travaux antérieurs.

L'histoire débute par la création du SGL en 1928. Une naissance originale dans la grande famille du Livre puisqu'elle a lieu à la CGTU, à l'écart – pour ne pas dire à l'opposé – des autres syndicats parisiens et de la fédération confédérés à la CGT, disons plus traditionnellement, dirigée par Léon Jouhaux.

Avec la fusion des deux confédérations, le SGL deviendra le plus important syndicat de la FFTL et y tiendra toujours un rôle particulier.

En 1947, avec la scission et la création de Force ouvrière, la tentation est grande chez certains syndicats et adhérents de la fédération de quitter la CGT. Le vote massif du SGL soutenant le secrétaire général, Édouard Ehni, constituera une majorité qui décidera de rester à la CGT et de rejeter la division syndicale.

Roger trace également le portrait de nombreux militants qui, par leur engagement généreux et désintéressé, ont façonné le Syndicat du Livre parisien. Il évoque les fondateurs, anarcho-syndicalistes ou communistes de différentes nuances. Il revient sur ceux qui eurent à lier, dans ce syndicat régional et professionnel, le général et le particulier, le commun et le spécifique. Cela demande du temps et de l'énergie.

Au fil des chapitres, le lecteur revivra la lutte des années trente contre l'extrême droite et celle des années cinquante/soixante de la guerre d'Algérie. On évoquera la résistance au nazisme et à la collaboration dans les années de guerre. On retrouvera aussi la lutte contre la casse industrielle, la disparition de journaux, les fermetures d'imprimeries, la distribution, ses enjeux... Ces batailles sont particulièrement bien traitées.

Un ouvrage complet, agréable à lire, qui n'assène rien mais donne à réfléchir. Un livre qui s'imposera vite comme un classique de l'histoire du Livre CGT.





## Départs dans la joie

**Le samedi 14 avril, l'émotion et la fraternité avaient rendez vous pour le départ des camarades Belgacem, Bique, Jagorel, Milou et Zrane.**

Ceux-ci souhaitent inviter leurs collègues, anciens et nouveaux, à SRPP, lieu symbolique de la presse puisque nous y détenons la gestion syndicale et technique, phénomène rare dans cette fin d'ère Sarkozyste.

Soixante dix amis, présents autour d'une monstrueuse paella concoctée par Eliane, ont tenu à répondre à l'invitation « à la santé des confrères ».

Les copains de l'entreprise ont mis les petits plats dans les grands pour que tout se passe pour le mieux, mettant Dj-Loïc aux commandes de l'animation musicale jusqu'à des heures avancées.

Bien sûr ils ont en tête que cette entreprise va fermer et qu'ils y laisseront beaucoup de souvenirs, en voici un de plus.

Les cinq potes sont repartis avec en main tel un étendard le beau livre, « La France rouge ».

Ils partent de leur travail mais pas de la vie active : nous avons d'ailleurs été heureux de les côtoyer à la belle manif du 1er mai.

Ils nous assurent ainsi qu'eux non plus ils « ne lâchent rien » !

Eric BOUNAY

## Mutualité et syndicalisme, une histoire singulière du Livre

**Très attentifs aux propos de Michel Dreyfus, de nombreux auditeurs ont assisté à la conférence sur « Le syndicalisme du Livre des origines à nos jours : son investissement précoce et original dans la protection sociale » que nous a donnée l'historien de renom dans le grand auditorium de la ville de Paris le 22 Mai 2012, à l'initiative de l'Institut CGT d'histoire sociale du Livre Parisien.**

Ainsi, nous avons découvert la place particulière qu'occupait le syndicalisme du Livre en matière de protection sociale.

L'organisation qualifiée par Victor Renard de « syndicalisme à base multiple », s'efforçait de joindre les besoins du présent et les aspirations de l'avenir.

C'était un des moyens utilisés afin de contourner la funeste loi Le Chapelier (votée en 1791) qui interdisait toute forme d'association au monde du travail, loi qui a fonctionné tout le XIX<sup>e</sup> et pratiquement tout le XX<sup>e</sup> siècle, puisqu'il a fallu attendre la loi Waldeck Rousseau de 1884, puis la création de la section syndicale d'entreprise en mai 1968, pour donner droit de cité et reconnaître le syndicalisme.

Jusqu'à cette date, les sociétés de secours mutualistes arrivent, plus ou moins, à passer à travers les mailles de la loi Le Chapelier en assurant une double fonction : revendicative et prenant en charge les frais d'obsèques ainsi qu'en marge, ceux de la maladie.

Cependant que loi édictée en 1852 par Napoléon réorganise la Mutualité sur la base géographique de la commune et non plus professionnelle, confiant ainsi la prise en charge de la gestion du social aux notables, la Fédération du Livre se distingue en tenant les deux bouts de l'activité : prise en charge du social et fonction revendicative.

Michel Dreyfus, tout au long de son exposé, a retracé l'histoire singulière du syndicalisme du Livre, jalonnée par les bouleversements sociaux de 1871 avec la Commune de Paris, 1910 et la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, l'adaptation en France des assurances sociales en 1930 précédem-



De gauche à droite : Michel Dreyfus et Daniel Légerot

ment mises en pratique en Allemagne, contestée dans un premier temps par la CGT, puis adoptée par celle-ci en 1936 ; les grandes réformes de 1945 avec la création de la Sécurité Sociale, les élections de 1947 pour la gestion de celle-ci et les péripéties historiques jusqu'à nos jours...

L'intégralité de cette intervention et des débats qui ont suivi, fera l'objet d'une brochure publiée prochainement par notre I.H.S. du Livre Parisien.

Le partenariat établi entre la Mairie de Paris et notre Institut d'histoire sociale nous permet d'élargir le cercle des auditeurs et renforce la cohérence de notre démarche qui consiste à découvrir l'histoire de nos métiers et de nos syndicats puis d'en débattre publiquement, avec tous et sans tabou.

Nous remercions les élus de la Ville de Paris et plus particulièrement Mme Catherine Vieu-Charier, adjointe au Maire de Paris, de concourir à mettre en lumière nos travaux trop souvent méconnus.

Daniel LEGEROT

### Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Mai 2012	126,30	- 0,1	+ 2,0
Avril 2012	126,37	+ 0,1	+ 2,1
Mars 2012	126,20	+ 0,8	+ 2,3
Février 2012	125,16	+ 0,4	+ 2,3
Janvier 2012	124,65	- 0,4	+ 2,3
Décembre 2011	125,09	+ 0,4	+ 2,5
Novembre 2011	124,58	+ 0,3	+ 2,5
Octobre 2011	124,24	+ 0,2	+ 2,3
Septembre 2011	123,95	- 0,1	+ 2,2
Août 2011	124,04	+ 0,5	+ 2,2
Juillet 2011	123,40	- 0,4	+ 1,9
Juin 2011	123,95	+ 0,1	+ 2,1
Mai 2011	123,85	+ 0,1	+ 2,0
Avril 2011	123,78	+ 0,3	+ 2,1

Source : Insee

### Salaires

#### Salaires minimum

■ Au 1/1/2012, le Smic a été augmenté de 0,33 %, ce qui amène le salaire horaire à 9,22 € brut/heure donc un salaire mensuel brut de 1 398,40 € et un salaire net de 1 096,88 €, pour 35 heures par semaine.

Horaire collectif de 39 heures :

- 1 598,13 € avec majoration de salaire de 25 % de la 36<sup>e</sup> à la 39<sup>e</sup> heure.

Pour les Jeunes salariés de moins de 18 ans :

- 7,38 € pour les moins de 17 ans (abattement de 20 %)

- 8,30 € pour salariés âgés de 17 ans à 18 ans (abattement de 10 %)

#### - Plafond de la Sécurité Sociale

3 031 €/mois ;

36 372 €/an.

#### Chômage total

#### Allocation de solidarité

#### Durée d'indemnisation

- Égale à la durée d'affiliation dans la limite de 24 mois pour les salariés de moins de 50 ans et 36 mois pour les salariés de 50 ans et plus.

La durée d'indemnisation ne peut dépasser la durée d'affiliation au régime d'assurance chômage.

- Maintien des allocations jusqu'à la liquidation de la retraite à taux plein : à partir de 60 ans et 6 mois et au plus tard jusqu'à 65 ans.

**Durée minimale d'affiliation :** 4 mois ;

si l'allocataire reprend un emploi dans les 12 mois suivant cette première ouverture de droit, la durée d'affiliation minimale requise pour avoir droit à une nouvelle indemnisation est de 6 mois.

**Période de référence :** 24 mois pour

les salariés de moins de 50 ans ;

36 mois pour les salariés de 50 ans et plus.

# Discours de Marc Norguez lors du départ de Gilbert Bonhomme le 30 mai 2012

**M**erci Gilbert de nous réunir ici ce soir, à l'occasion d'un moment important de ta vie sociale, de ta vie plus généralement, car ton engagement syndical comme ton engagement politique en sont des éléments essentiels.

Ce soir, c'est la fête qui annonce le nouveau chapitre que tu vas maintenant écrire, un chapitre riche de ton expérience et notamment de ces années intenses d'activité syndicale.

Permettez-moi de saluer les anciens dirigeants du syndicat présents parmi nous : Guy Theil, Christian Guillaumie, José Statibène, Jean-Michel Floret, Jean-Jacques Hédouin.

Dans un cirque, nous ne sommes pas dépayés. Il y a de fortes similitudes avec notre propre maison. Nous avons, nous aussi, des jongleurs de mots et de concepts, des acrobates, des funambules, des éternels équilibristes. Mais aussi des illusionnistes, magiciens, cracheurs de feu, lanceurs de couteaux... Nous possédons quelques fauves, des ours et des lions, des montreurs de fauves plus que des dompteurs et certains diraient connaître des otaries. Ce sont ces animaux particuliers qui applaudissent un ballon sur le nez.

Peut-être avez-vous mis des noms sur cette énumération. Cela reste des activités de cirque. Je vous en laisse la responsabilité, dans le secret de votre imagination.

Au syndicat, nous avons en réalité plus encore de professions très particulières.

J'ai décidé pour ce soir de ne parler que de ce que je connais. Cela n'est pas fréquent diront certains, je sais... En tout cas, cette option aura le mérite de faire court et même ainsi, je suis certain de ne pas être complet.

J'ai eu la chance de rencontrer Gilbert au milieu des années quatre-vingts, rue du Croissant, à l'Imprimerie de la Presse. Nous discussions souvent dans l'un des cafés lui devant une eau minérale, moi selon mon goût du moment, de politique et d'orientation syndicale. Nous étions fréquemment d'accord sur l'état du monde, du pays, de la profession avec une certaine inquiétude et en même temps, un grand espoir. Ces discussions étaient pour moi un réel plaisir.

Je crois que l'on peut dire que l'on voyait les choses comme des communistes tout simplement. J'y repense souvent, sans nostalgie. Ce n'était peut-être pas le bon temps, mais de bons moments. A l'époque, le syndicalisme du Livre était rassemblé, nous étions beaucoup plus nombreux, il y avait du boulot et des effectifs pour y faire face.

Il y avait à l'IP ou IPSN des personnalités, des militants très divers mais qui marquaient les esprits et une ambiance particulière : mêlant décontraction et esprit de responsabilité.

Un service à l'hôtel Colbert, rue du Croissant, c'était une petite aventure. C'est là que j'y ai fait mon premier.

Mais pour Gilbert, la vie à l'IPSN était un peu tendue puisqu'il y remplissait des responsabilités importantes au CE et au GIA où d'autres composantes syndicales puissantes avaient grosse voix au chapitre. Gilbert y faisait entendre la celle des photgraveurs bien entendu mais, plus largement, celle du rappel des principes généraux qui, dans les périodes agitées que traversait l'entreprise, pouvaient être mis au second plan.

Ce n'était pas simple de militer à l'IPSN, entre les procédures juridiques, les dépôts de bilan, les reprises, les plans de redressement et évidemment, les tensions internes très fortes.

Gilbert, non seulement a tenu bon mais s'est imposé comme le principal responsable lorsque beaucoup



avaient disparu et qu'il fallait finalement fermer l'entreprise et assumer qu'au bout les responsabilités de l'organisation syndicale et retrouver à chacun, à chacune une solution dans la profession.

Même si les marges de manœuvre, à l'époque, étaient plus larges qu'aujourd'hui et que personne n'a été laissé sur le terrain, la fermeture de l'IPSN a été un symbole annonçant le changement d'une époque dans l'histoire des entreprises et du syndicalisme de la presse parisienne. Mais il a fallu continuer à vivre et à évoluer.

Et Gilbert n'a pas peur du changement. Après la rue du Croissant, il a pris la direction de Levallois. Le JDD rejoignant le siège du groupe Hachette, Gilbert a fait partie d'une équipe d'ouvriers du Livre qui s'installait au cœur de la rédaction. Là encore, nouveaux défis, nouvelles responsabilités. Le défi professionnel et syndical fut réussi. Les compétences et le rôle de nos camarades incontestés. Ce sont les évolutions techniques ou plutôt les révolutions de l'informatique qui ont mis un terme à l'atelier des années quatre-vingt-dix en modifiant l'organisation du travail. Mais la CGT demeure aujourd'hui sur le site de Hachette à Levallois. Un DS y milite et plutôt bien puisqu'un jeune militant issu de l'imprimerie du Monde vient d'y être intégré.

Dans ce milieu, très différent de celui de l'IPSN, la CGT s'est développée. Gilbert en fut le porte-parole, officieux d'abord puis officiel jusqu'à siéger aux Comités de groupe français et européen du groupe Lagardère.

Sans rentrer dans les détails, je veux juste rappeler que Gilbert fut donc amené à rencontrer les militants CGT de la Métallurgie de Matra qui était un fleuron du groupe.

Le rôle que tint Gilbert fut peut-être sous-estimé ailleurs. Mais au syndicat, nous en avons, Daniel Légerot et moi-même, rapidement saisi l'importance dans les négociations sur le dossier de la distribution de la presse.

Mais dans la dynastie Lagardère, disons que le fils avait et a des centres d'intérêt différents de ceux de son père. Il a liquidé la branche automobile et réduit ses parts dans l'armement et l'aéronautique. Il a tenté de s'implanter dans le sport et la télévision sans résultats probants. Aujourd'hui, il vend des pans entiers du groupe de presse Hachette et dans la Distribution, il s'est désengagé de son rôle d'opérateur des NMPP.

Gilbert a suivi ces évolutions en se battant à chaque étape pour l'emploi, le respect des droits des salariés, la prise en compte des situations individuelles et collectives.

Il a mis en œuvre des réflexes, des préoccupations qui sont les nôtres ici mais dans des milieux différents et à une tout autre échelle. Il a ainsi contribué à donner des militants du Livre une image positive aux yeux d'autres responsables.

Lors du départ de Christian Guillaumie et José Statibène, Gilbert fit partie de la nouvelle équipe de dirigeants de la section Photogravure au côté de Jean-François Ropert. Il a évidemment rempli complètement son rôle dans sa section mais également au syndicat. Comme souvent, Gilbert a une influence qui dépasse largement ses responsabilités dites « officielles ». Pas seulement sur le plan de l'analyse politique comme vous devez être nombreux à le penser, mais aussi dans le concret, dans le détail, que Gilbert note avec précision et fait partager à ceux qu'il côtoie.

J'ai beaucoup apprécié l'apport de Gilbert pour à la fois prendre de la hauteur et ne pas négliger les faits, les événements les plus simples, si ceux-ci sont révélateurs ou peuvent avoir des conséquences. Gilbert pratique en quelque sorte l'analyse concrète de la situation concrète.

Evidemment, au regard des problèmes qui sont posés depuis deux décennies au Syndicat du Livre et à ses adhérents, les débats sont nombreux et quelquefois complexes. Nous ne sommes pas toujours d'accord entre nous, surtout avant de commencer à discuter. Gilbert est de ceux qui cherchent et proposent des solutions, celui aussi qui rappelle quelques vérités que la passion du débat pourrait pousser à oublier. Il ne s'est pas fait que des copains mais a gagné le respect et la considération de tous.

Et puis il y a la politique. Gilbert est donc militant communiste, un militant comme les autres qui a eu cependant la particularité d'approcher de près le secrétaire général du Parti, notre camarade Georges Marchais.

Cela n'a pas toujours été une situation très facile à vivre. Gilbert, avec tact dirons-nous, a su faire profiter notre profession, notre syndicat des opportunités que les liens familiaux autorisaient. Il a contribué à donner une plus grande dimension politique aux difficultés que nous rencontrons, aux luttes que nous menions. Je pense notamment dans le Val-de-Marne à Hélio Cachan, Chêne Cazèles, HEI et enfin Lieusaint.

Je veux rappeler le rôle qu'a tenu Gilbert dans le reclassement des camarades de Renault, les 10 de Billancourt, qui ont pu retrouver du travail après leur lutte et leur licenciement.

Vous le voyez, les liens entre politique et syndicalisme sont étroits dans notre démarche. Nous l'assumons. C'est en fait le sens de l'engagement de Gilbert, un engagement de trente ans au cœur du Livre parisien et des bouleversements qu'il a connus.

La soirée est faite pour les évoquer, rassurez-vous, je ne vais pas les énumérer. Il est donc temps de conclure.

Gilbert, tu vas avoir un peu plus de temps pour Bagneux, pour Claudine pour tes petits-enfants, pour le plus petit cirque du Monde et continuer de sortir et de voyager. Tu as bien mérité ce qui t'arrive, profite bien de cela.

Reçois la reconnaissance de ton syndicat pour tout ce que tu as accompli pour les travailleurs. Reçois l'affection et l'amitié de tous tes camarades rassemblés ce soir et des nombreux qui se sont excusés mais qui sont avec nous par la pensée.

Gilbert, merci encore, merci vraiment !

# Elections dans les TPE

**Fin 2012, les salariés des très petites entreprises (TPE), dont l'effectif est inférieur à onze salariés vont pour la première fois pouvoir élire leurs représentants sur des listes présentées par des organisations syndicales. Cet événement électoral va constituer une grande nouveauté sociale et syndicale en ouvrant le champ de la négociation collective à des salariés qui jusqu'à présent étaient privés de toutes formes de représentation démocratique pour porter leurs revendications.**

Un accord interprofessionnel organisant la négociation collective dans les entreprises de moins de onze salariés, conformément aux nouvelles règles de la représentativité, a instauré l'élection de représentants syndicaux du personnel au sein des très petites entreprises (TPE). Cette élection se déroulera dans le cadre d'un scrutin à deux tours en novembre et décembre prochains.

L'événement sera d'ampleur puisque ce sont plus de 4 millions de salariés répartis dans 2,66 millions de très petites entreprises qui vont pouvoir ainsi élire leurs représentants. Ensuite, au vu des résultats des listes syndicales présentées aux suffrages des salariés, la représentativité des organisations syndicales sera établie, tant sur le périmètre des régions administratives que sur celui des branches professionnelles.

Pour les différentes branches des industries graphiques, nombre de salariés vont être concernés par cet événement social et syndical de caractère historique.

Nombreux vont être celles et ceux qui voteront pour désigner leurs représentants syndicaux pour la première fois de leur carrière professionnelle. En effet, s'agissant des TPE, il faut remonter à 1936 pour trouver un précédent dans les entreprises comptant moins de onze salariés.

**Qui et quand ?** Compte tenu de l'ampleur de cette élection, tous les adhérents de la CGT sont concernés par ce scrutin et peuvent s'impliquer dans la campagne électorale en popularisant le vote CGT autour de soi. Toutefois, certains seront électeurs et d'autres pas ! Ainsi, à titre individuel, en fonction de la taille de l'entreprise pour laquelle tu travailles, tu es peut-être directement concerné en qualité d'électeur par cette élection qui se déroulera les 28 novembre et 12 décembre prochains.

**Comment ?** Le scrutin se déroulera au choix par un vote par correspondance classique ou bien par un vote électronique.

## La CGT dans le TPE

Le SGLCE et toute la CGT sont plus que concernés par cette élection. Avec l'ensemble de ses adhérents et de ses structures, nous souhaitons lors de celle-ci assurer un puissant succès démocratique et syndical en plaçant les listes CGT en tête du scrutin. Au regard des résultats électoraux des listes CGT lors d'élections comparables comme les prudhommes ou bien le bilan national des élections des Comités d'entreprise, cet objectif est parfaitement réalisable. Pour l'atteindre, il va nous falloir convaincre un maximum de sala-

riés de voter pour les listes CGT qui leur seront présentées dans les régions.

## Le SGLCE vise le vote et l'adhésion à la CGT des salariés

Dans cette élection, le SGLCE ambitionne de faire le pas de deux. Un pas pour la représentativité par le vote CGT et un second pas pour agir durablement par l'adhésion au SGLCE.

Pour ce faire, nous souhaitons répertorier les entreprises de moins de 11 salariés au sein desquelles nous comptons des adhérents. Ainsi, nous pourrions animer auprès des salariés des TPE de nos secteurs d'activité une campagne électorale CGT alliant la présentation de nos revendications, le vote CGT et l'adhésion au SGLCE.

L'enjeu est de toute première importance et le résultat de l'élection fixera le rapport des forces dans les négociations salariales et sociales qui s'ouvriront par la suite. Du résultat de la CGT dépendra sa représentativité et sa capacité à peser puissamment dans les négociations à venir au sein des branches professionnelles.

Pour ce qui nous concerne, il s'agira de réaliser les meilleurs résultats possibles dans les TPE du labeur, de l'édition, de la presse, de la publicité, de la reliure-brochure-dorure, de la reprographie et de la sérigraphie en convainquant de très nombreux salariés, vos proches (s'ils sont électeurs), comme vos collègues de travail, de voter CGT.

Conscient de l'utilité et de l'ampleur de la tâche, le syndicat souhaite dès à présent (cinq mois

avant l'élection) dresser de la façon la plus exhaustive possible l'inventaire des bases syndicales SGLCE CGT existantes, concernées par cette élection.

Ainsi, nous pourrions préparer une campagne de proximité au plus près des attentes des salariés. Cela nous permettra de les informer sur les propositions CGT et de les sensibiliser sur l'importance du vote et de l'adhésion à la CGT. Ce sera aussi un moment important pour qu'ils s'expriment sur leurs revendications et les points prioritaires qu'ils souhaitent voir réglés lors des négociations à venir.

Comme tu l'auras compris, nos objectifs sont de multiplier dans les mois à venir les contacts avec les salariés des TPE de nos branches afin de les informer sur les enjeux de cette élection, les inviter à voter CGT et à se syndiquer.

Dans les mois qui viennent, des communications portant sur les élections TPE seront largement transmises aux adhérents par le syndicat et dès à présent chacun peut s'informer et suivre la campagne de la CGT sur le site <http://www.tpe2012.cgt.fr>.

Comptant dynamiser la campagne électorale CGT auprès de ses adhérents et des salariés des TPE de nos branches professionnelles, le SGLCE agira tout au long du second semestre pour en assurer tout à la fois le succès électoral et le succès revendicatif.

**Guillaume THOMAS FLORES**





# La permanence juridique redémarre !

**Le mercredi 16 mai dernier, la permanence juridique a relancé son activité. Au programme : examen de dossiers, conseils et aide aux adhérents pour faire face à des relations salariales et sociales de plus en plus judiciairisées.**

**N**otre Commission exécutive du 5 mars 2012 a pris la décision de relancer l'activité de la permanence juridique du SGLCE.

Vendredi 13 avril, s'est tenue à la Maison du Livre une première réunion à laquelle ont participé, en plus de deux membres du secrétariat, quatre camarades militants actifs dans le domaine juridique au niveau des conseils de Prudhommes ou en tant que conseillers du salarié.

L'ambition et la priorité à l'ordre du jour de cette réunion : redémarrer les permanences. En effet, cette activité à part entière permettait chaque année tout à la fois de vérifier, débroussailler et orienter des adhérents du syndicat en situation de litige contractuel avec leur employeur et souvent de licenciement. Dans le cadre de ces permanences juridiques, ce sont chaque année plus de quarante dossiers qui étaient examinés par des camarades ayant une longue expérience militante et juridique. Cette permanence se tenait en moyenne une fois toutes les trois semaines avec environ vingt permanences par an.

Les « dossiers » examinés, expliqués et préparés par des camarades bénévoles, dont il faut saluer le travail, conduisaient à des démarches permettant de faire valoir les droits des salariés, en exigeant leur application directement auprès de l'employeur ou devant les tribunaux et juridictions compétentes.

Si la situation nécessite l'intervention d'un avocat, les adhérents du SGLCE bénéficient d'une première consultation gratuite auprès d'un cabinet spécialiste du droit social. Ce cabinet a la particularité de ne représenter et de ne défendre que des salariés.

Cette activité syndicale reste aujourd'hui encore et sans doute plus que jamais, compte tenu des détricotages législatifs et

conventionnel des droits des salariés – un besoin et une attente pour nos adhérents. Au-delà, pour nombre de salariés qui, au travers du bouche-à-oreille, entrent en contact avec le SGLCE et la CGT pour une démarche juridique visant très souvent à faire valoir leurs droits, la permanence juridique est un moyen de découvrir l'utilité concrète de l'organisation syndicale et d'y adhérer. L'aspect utilitaire du « service » de la permanence juridique permet aussi une prise de conscience et débouche sur l'adhésion à la CGT. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise manière de se syndiquer au SGLCE, il n'y a que des adhérents qui, au travers d'un parcours, y trouvent et y construisent des réponses à leurs attentes, y prennent en définitive toute leur place et renforcent ainsi notre organisation.

À l'issue de cette première réunion, les modalités de redémarrage et de fonctionnement de la permanence juridique ont donc été retenues. Ainsi, pour les

cinq mois à venir, un calendrier prévisionnel des permanences juridiques a été fixé afin de populariser à nouveau cette activité auprès de l'ensemble de nos adhérents. L'accès à la permanence juridique se fait sur rendez-vous uniquement en appelant au 01 43 31 53 51. Les permanences se tiendront en général le mercredi à raison d'un mercredi par mois dans un premier temps.

À l'automne, un premier bilan d'étape sera présenté à la Commission exécutive. Enfin, un second calendrier des permanences sera fixé pour la période allant d'octobre 2012 à février 2013. Le calendrier suivant synthétise les modalités d'accès à la permanence juridique du SGLCE.

**Calendrier des permanences juridiques, sur rendez-vous uniquement :**

**Téléphone : 01 43 31 53 51.**

**Dates des permanences programmées : 13 juin, 11 juillet, 12 septembre et octobre 2012.**

**Copy Conform'**  
Copieur - Fax - Imprimante

consession  
**RICOH**

La société Copy Conform' vous orientera vers  
**les solutions  
bureautiques les  
mieux adaptées**

**Sté COPY CONFORM'**  
22 rue Beffroy, 92200 Neuilly/Seine  
Tel: 01.46.24.02.66  
Fax: 01.46.24.01.81

**Copy Conform'**